

fait que tout autre pays au cours de cette période difficile; plusieurs d'entre nous semblent oublier que d'autres pays connaissent les mêmes difficultés, mais à un degré beaucoup plus sérieux. Je ne veux surtout pas—personne n'oserait le faire—donner l'impression que tout va bien simplement parce que la situation au Canada est plus rose qu'ailleurs. Le budget montre qu'un effort soutenu est nécessaire; je suis heureux de constater que le gouvernement le reconnaît et prend les devants.

Tous les Canadiens ont maintenant un rôle à jouer dans la croissance économique du pays. Le gouvernement a fait preuve de détermination et instauré un climat de confiance au pays, dans l'industrie, chez les petites entreprises et parmi les cultivateurs. Tous les secteurs de la population doivent maintenant accepter leurs responsabilités. L'année dernière, j'avais cru de mon devoir de saisir la Chambre des critiques les plus pertinentes à l'endroit des propositions que renfermait le Livre blanc. C'est avec grande satisfaction que j'exprime au nom de mes commettants, dont beaucoup ont déjà communiqué avec moi, leur approbation de la mesure législative dont nous sommes actuellement saisis.

Ils étaient grandement préoccupés de la réévaluation sur une période de cinq ans des actions détenues dans les sociétés à participation étendue. Dans une lettre qu'elle m'adressait, la chambre de commerce d'Oakville m'a signalé que cette proposition aurait été discriminatoire et punitive. Comme il y a des centaines de petits commerces dans la région, il est évident que leurs propriétaires se souciaient grandement de la suppression du taux d'imposition préférentiel. Une autre de leurs préoccupations était la proposition d'imposer les gains en capital provenant de l'évaluation des maisons. Bon nombre d'autres lettres condamnaient la proposition d'augmenter l'impôt sur les gains se situant entre \$10,000 et \$20,000 par année. L'impôt sur les biens transmis par décès les préoccupaient également, et j'ai déclaré à cette Chambre que si l'on adoptait un impôt sur les gains de capital, l'impôt sur les biens transmis par décès devrait être grandement réduit ou même supprimé.

● (4:30 p.m.)

Tous les articles de la présente loi ont été étudiés. Durant la tempête qu'a soulevée le Livre blanc, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Benson) ont tous deux déclaré d'innombrables fois, que ce document était publié afin que le public l'examine soigneusement, l'étudie et fasse des suggestions, et que le consensus général trouverait son expression dans la loi. Je suis fier que mes commettants aient eu foi dans le premier ministre et le ministre des Finances et qu'ils aient pris le temps et la peine de contribuer à l'élaboration de lois fiscales canadiennes qui se révèlent pratiques et acceptables. Le ministre des Finances a presque contredit la maxime d'Edmund Burke disant «qu'il n'est pas donné à l'homme de taxer et faire plaisir, pas plus que d'aimer et faire preuve de sagesse».

À la suite de l'exposé budgétaire, le chef du NPD en a critiqué les propositions disant qu'il aurait fallu prévoir des concessions plus généreuses pour les gagnepetit, compte tenu de l'équité, la justice et la capacité de payer. Je prétends que ce gouvernement a fait beaucoup dans la loi fiscale pour venir en aide aux Canadiens moins fortunés, mais il faut se rappeler que l'équité et

la justice s'appliquent de façon égale à ceux qui, par leur esprit d'initiative, leur dur labeur, leur acceptation des risques et leur éducation, ont gravi les échelons du succès et augmenté la capacité productive du pays. Ce sont ces gens-là qui créent de nouveaux emplois et nous aurons besoin d'eux pour triompher du chômage.

J'estime que, pour le moment, le gouvernement est allé aussi loin qu'il le pouvait, tout en ne perdant pas de vue que d'autres mesures pourront être prises par la suite. Le gouvernement a pris les devants en allégeant la situation économique présente, mais il n'est pas le seul partenaire en présence. Pouvons-nous nous attendre à ce que le monde du travail joue également le rôle qui lui revient. Nos ouvriers ont-ils bénéficié d'augmentations de salaires supérieures à l'accroissement de la productivité? Je ne le pense pas; du moins pas aussi longtemps que la majorité des Canadiens se plaignent que la hausse du coût de la vie est plus rapide que celle des salaires et que cette hausse affecte aussi lourdement les personnes à faible revenu et nos personnes âgées. On ne saurait nullement affirmer que les profits des entreprises se sont accrus, alors qu'en fait la rémunération des investissements a, en général, diminué considérablement depuis 10 ans. Alors que le gouvernement vient de montrer qu'il est décidé à jouer le rôle qui lui revient, pouvons-nous espérer que les autres partenaires feront de même?

La semaine dernière, c'était la semaine des vieillards en Ontario, monsieur l'Orateur, et je suis heureux que le premier ministre ait pu s'entretenir avec quelques-uns d'entre eux lors de sa visite à Oakville et à Bronte, localités situées dans ma circonscription. Le budget comporte plusieurs aspects fort importants pour nos personnes âgées. Beaucoup pensent que la seule amélioration de leur sort consistera à une réduction supplémentaire de \$150 découlant de la hausse de l'exemption pour les gens de 70 ans et plus, exemption portée de \$500 à \$650. L'augmentation réelle de l'exemption n'est pas de \$150, mais elle revient à au moins \$650 dans le cas d'un célibataire, et de \$1,000 dans le cas des gens mariés. De plus, la limite d'âge a été abaissée de 70 à 65 ans.

Un autre point et fort important, est qu'on n'imposera plus le supplément de revenu garanti inférieur ou égal à \$55 par mois dans le cas des célibataires et à \$95 dans le cas des personnes mariées. Le gouvernement a aussi décidé qu'à compter du 1^{er} juillet de cette année, tout revenu imposable inférieur ou égal à \$500 ne sera plus frappé d'impôt et que de façon générale, les impôts sur les revenus imposables inférieurs ou égaux à \$3,000 seront réduits. En outre, le gouvernement supprime la surtaxe de 3 p. 100 à partir du 1^{er} juillet de cette année.

Par exemple, un homme marié qui ne reçoit pas de salaire mais touche une pension et le supplément de revenu garanti, \$3,776 en tout, paie actuellement \$285 en impôts. En vertu des propositions de réforme fiscale, il n'aura plus aucun impôt à payer. Un contribuable célibataire touchant un revenu de \$2,144 verse actuellement un impôt de \$159. Dorénavant, il n'aura plus à le payer. Ces mesures fiscales témoignent, à mon sens, d'une certaine commisération de la part du gouvernement envers nos citoyens âgés, dont la plupart touchent un revenu fixe et méritent qu'on fasse pour eux tout ce qui est possible pour leur rendre la vie plus agréable et leur témoigner notre reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait.